

CONVENTION DE BENEVOLAT FESTIVAL LUMIERE 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir au sein de l'Institut Lumière en qualité de bénévole pour le Festival Lumière 2020 qui se déroulera du 10 au 18 octobre dans le Grand Lyon et sa préparation à partir du 1er juin 2020.

Compte tenu de la nature bénévole de votre activité, vous ne serez naturellement soumis à aucun lien de subordination vis-à-vis de l'Institut Lumière.

Nous vous demanderons, pour des raisons d'organisation évidentes, de vous conformer à toutes les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein de l'Institut Lumière ainsi qu'à tout règlement qui sera porté à votre connaissance.

L'Institut Lumière s'engage vis-à-vis du bénévole à :

- lui confier des missions compatibles avec ses compétences, ses disponibilités et ses souhaits dans le cadre des besoins du festival Lumière,
- rembourser ses dépenses engagées pour le compte de l'Institut Lumière, préalablement autorisées, et sur présentation des justificatifs. Les activités des bénévoles dans le cadre du festival Lumière ne donnent lieu à aucune rémunération, ni indemnité,
- couvrir les bénévoles par une assurance adéquate ; les éventuelles dégradations ou vol d'objets personnels dans le cadre de cette mission restant à la charge du bénévole.

L'Institut Lumière peut être amené soit à modifier les missions du bénévole, s'il estime cette décision conforme à ses intérêts, soit à mettre fin à la convention de bénévolat, s'il estime que celle-ci n'est plus respectée.

Le bénévole s'engage à

- ne rechercher aucun profit direct ou indirect de son activité bénévole,
- ne pas demander d'autographes et ne pas prendre de photos dans le cadre de sa mission,
- assurer les missions qui lui auront été confiées pour le festival Lumière 2020 dans la convivialité et l'esprit d'équipe,
- respecter le fonctionnement de l'Institut Lumière et la confidentialité des informations dont il pourra avoir connaissance.

Le bénévole pourra mettre fin à son engagement après discussion avec les responsables de l'Institut Lumière.

En ce qui concerne les données personnelles transmises par le biais du formulaire d'inscription, le bénévole dispose de droits d'accès, de rectification et de suppression, conformément au Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018. Pour exercer ces droits, le bénévole peut s'adresser au responsable du service bénévoles à l'adresse : benevoles@institut-lumiere.org.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le bénévole :

à (lieu) :

le (date) :

Nom :

Prénom :

Pour l'Institut Lumière

Cécile Bourgeat

Directrice Administrative et Financière



Je certifie avoir pris connaissance de la convention bénévole du festival Lumière 2020